

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers actionnaires,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2025 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **245 356 €**.

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à **0 €** pour cette année.

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'un bénéfice comptable de **12 906€** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **12 906€**.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

néant

4. Dividendes

Nous vous rappelons que 17 150 euros ont été mis en paiement au titre de l'exercice 2024.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre président quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 27 février 2026

LA PRESIDENCE.

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

Rapport Spécial de la Présidence sur les Opérations visées par L'article L227-10 du Code de Commerce du 27 février 2026

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L227-10 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Président

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 avril 2026

A quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS **76 REAUMUR**, au capital de **10 000 €** divisé en 10 000 actions de **1 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la présidence.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés :

Monsieur David KNAFO, préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- Rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la présidence.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la présidence.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **12 906€**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté un bénéfice comptable de **12 906€** décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **12 906€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons que 17 150 euros ont été mis en paiement au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la présidence, et qui s'élèvent à **0 €** au titre de l'exercice 2025.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2026 la rémunération de la présidence, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les actionnaires ont signé le présent procès verbal après lecture.

76 REAUMUR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

SIEGE SOCIAL :

76 Rue Réaumur – 75002 PARIS

RCS PARIS 878 982 792

TEXTES DES RESOLUTIONS VOTEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 avril 2026

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice comptable de **12 906€**, elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice comptable de **12 906€**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En autre réserves pour **12 906€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons que 17 150 euros ont été mis en paiement au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolutions votées

Désignation de l'entreprise 76 REAUMUR										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise 76 RUE REAUMUR 75002 PARIS																													
SIRET		8	7	8	9	8	2	7	9	2	0	0	0	1	1														
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2															
												Exercice N clos le		3		1		1		2		2		0		2		5	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																					
		Autres *		014		2 259		016		2 259																			
	Immobilisations corporelles *		028		286 279		030		250 426		35 853																		
	Immobilisations financières * (1)		040		16 032		042				16 032																		
	Total I (5)		044		304 569		048		252 685		51 885																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																					
		Marchandises *		060				062																					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		219 955		070				219 955																	
		Autres * (3)		072		15 260		074				15 260																	
	Valeurs mobilières de placement		080				082																						
	Disponibilités		084		9 409		086				9 409																		
	Charges constatées d'avance *		092				094																						
	Total II		096		244 625		098				244 625																		
	Total général (I + II)		110		549 194		112		252 685		296 510																		
PASSIF														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				10 000																				
	Écarts de réévaluation				124																								
	Réserve légale				126				1 000																				
	Réserves réglementées *				130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				9 106																				
	Report à nouveau				134																								
	Résultat de l'exercice				136				12 960																				
	Subventions d'investissement				137																								
	Provisions réglementées				140																								
	Total I				142				33 066																				
Provisions pour risques et charges				Total II		154																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				96 788																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				587																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		36 108		)		36 108																		
	Comptes courants d'associés				173				129 959																				
	Autres dettes				175																								
	Produits constatés d'avance				174																								
	Total III				176				263 443																				
Total général (I + II + III)				180				296 510																					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an	195		56 287																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		11																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																			
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																													

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 76 REAUMUR		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue { Biens Services * }	dont export et livraisons intracommunautaires { }	215		214
			217	64 102	218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	1 888		244
	Rémunérations du personnel *				250
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380			252
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerces)				254
	Dotations aux dépréciations				256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		{ }	300
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		{ }	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	
			JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2			370	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 76 REAUMUR

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	2 259	412		414		416	2 259		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 656	442		444		446	1 656		
	Installations générales agencements divers	450	273 747	452		454		456	273 747		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	10 875	472		474		476	10 875		
Immobilisations financières		480	16 021	482	11	484		486	16 032		
TOTAL		490	304 558	492	11	494		496	304 569		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 259	502		504		506	2 259
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 101	532	313	534		536	1 414
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	204 169	542	33 967	544		546	238 136
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	8 903	562	1 972	564		566	10 875
TOTAL		570	216 432	572	36 252	574		576	252 685

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤					
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ①			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 76 REAUMUR										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 1 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Montant de la TVA collectée										374	34 815
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	22 428
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)										692	
Revenu brut social (si le montant est positif)										693	15 710

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:76 REAUMUR.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2025. et clos le:31./12./2025								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	238 181
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
TOTAL 1										106	238 181
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	7 175
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial										113	
Variation positive des stocks										111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	7 175
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	8 452
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	44 214
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	134 976
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	187 645
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	57 711
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	57 711
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	/ /
Date de cessation										/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122025

SIREN

8 7 8 9 8 2 7 9 2

Dénomination de l'entreprise

76 REAUMUR

Adresse (voie)

76 RUE REAUMUR

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille KNAFO Prénom(s) DAVID
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5000
Naissance: Date 25/05/1987 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 21 Voie RUE LEGENDRE
Code Postal 75017 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom de famille KNAFO Prénom(s) ARMAND
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5000
Naissance: Date 12/10/1972 N° Département Commune Pays
Adresse : N° 156 Voie BOULEVARD BINEAU
Code Postal 92200 Commune NEUILLY-SUR-SEINE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.